REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 20 juin 2003 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2015 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole,

ARRETE :

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole, instituée par l'arrêté du 20 juin 2003 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale,
- Madame Mireille RIOU-CANALS, directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Membres suppléants

- Monsieur Gilles LE LARD, délégué à la mobilité et aux carrières au secrétariat général,
- Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Joël SIMON	UNSA
- Monsieur Jean-Philippe TOMI	UNSA

Membres suppléants

- Madame Marie-Hélène DUPRE	UNSA
- Monsieur Jean-Yves MARAQUIN	UNSA

Article 2 – l'arrêté fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole du 23 janvier 2015 est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 11 DEC. 2015

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC